

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2022-2027 actualisé

du Cégep de Shawinigan

Février 2024



Québec, le 21 mars 2024

Monsieur Jean-François Léveillé
Directeur général
Cégep de Shawinigan
2263 avenue du Collège, C.P. 610
Shawinigan (Québec) G9N 6V8

Objet : Plan stratégique 2022-2027 – Actualisation et suivi du rapport d'évaluation

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 6 février 2024, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance de la version actualisée du *Plan stratégique 2022-2027* du Cégep de Shawinigan, adoptée par son conseil d'administration le 13 décembre 2023.

Dans son rapport d'évaluation précédent, adopté en octobre 2022, la Commission avait jugé que le plan était partiellement conforme aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission recommandait alors au Collège « d'élaborer et de rendre accessible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite de manière claire et accessible ». La Commission suggérait également au Collège de préciser, pour chacun des objectifs du plan, des résultats attendus mesurables et de les accompagner d'indicateurs afin de pouvoir témoigner d'une progression vers l'atteinte de résultats. En plus de procéder à l'actualisation de son plan, le Collège a effectué un suivi en lien avec la recommandation émise dans le rapport d'évaluation.

D'abord, le Collège a transmis à la Commission le document dont il disposait pour expliquer son plan de réussite. Ce document est rédigé de manière claire et accessible pour le personnel et les étudiants de sorte que la Commission est en mesure de lever la recommandation qui avait été formulée.

Ensuite, dans la version actualisée du plan, le Collège a modifié l'indicateur d'un objectif afin de rendre plus significatives les données recueillies. Il a également

révisé la cible d'un autre objectif en raison de la modification de deux programmes de subvention. La Commission remarque les modifications apportées par le Collège, mais elle note qu'elles ne tiennent pas entièrement compte de la suggestion formulée précédemment.

La Commission considère que le plan est maintenant **conforme** à la Loi et qu'il **comprend toujours les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.**

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M^{me} Geneviève Ducharme, directrice des études